

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 618-B-P
Curtilles - Lucens

En raison de la pose d'un nouveau revêtement entre Curtilles et Lucens, les restrictions suivantes seront mises en place ;

- le tronçon de la route cantonale N° 618-B-P, compris entre la localité de Curtilles et l'intersection avec la route de Payerne à Lucens (RC 601-B-P) incluse, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).
- le tronçon de la route cantonale N° 601-B-P, compris entre l'intersection avec la route de Berne à Lucens (RC 601-B-P) et la route de Lucens (RC 618-B-P), sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

du mercredi 5 aout 2026
à 06h00
au vendredi 7 aout 2026
à 13h00

Une déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Lucens – Treize-Cantons – Seigneux – Dompierre – Les Granges-de-Dompierre - Curtilles, dans les deux sens de circulation.

L'accès à la déchetterie de Lucens ne sera pas possible durant les travaux.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagères à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Curtilles, Dompierre, Lovatens, Lucens, Prévonnaloup, Valbroye
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Moudon, Payerne
- Police locale
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 618-B-P Curtilles - Lucens tapis

Date	Dessin	Référence	N° Plan
05.06.2026	CSA	2624-22-T	00

	Fermeture		Restriction particulière
	Déviation		Manifestation
	Zone de feux		Autre

